

---

## **Lettre ouverte AD-PA / FNAQPA pour une société plus juste qui traite dignement ses anciens**

Accompagner, aider, soigner des êtres humains, nos concitoyens arrivés dans un âge de la vie où ils ont besoin d'autres êtres humains, demande du temps humain. Ce temps humain se traduit de manière extrêmement pragmatique par des moyens financiers.

Nous, professionnels de la gérontologie, engagés dans une approche sociale, publique ou associative, dénonçons non seulement le manque de moyens criant, connu de tous nos concitoyens depuis les mouvements de grève de 2018 et les nombreux rapports parus depuis, mais aussi le mépris de l'état et de nombreux départements vis-à-vis du sort réservé à nos aînés.

Au sortir de la crise COVID, qui a laissé derrière elle des équipes épuisées, profondément bouleversées pas les nombreux décès, affaiblies elles aussi par l'épidémie, nombreux sont les épuisements professionnels, démissions, reconversions, non seulement des soignants mais aussi des cadres et des directeurs découragés face à une situation plus que désespérée.

Dans un secteur d'activité ayant perdu toute attractivité par la combinaison de la pénibilité, de la dégradation des conditions de travail et des rémunérations basses, pas un établissement ou service d'aide à domicile n'échappe aux problèmes d'effectifs : postes vacants, non remplacement des absences, alourdissement des tâches pour les présents, casse-tête quotidien des plannings.

Et même à effectif complet, le taux d'encadrement (nombre de professionnels en CDI/nombre de personnes accueillies en établissement) ne dépasse que trop rarement les 6 pour 10 alors qu'il est de 8 à 10 pour 10 dans la plupart de nos pays voisins européens.

Parallèlement à ces vives tensions RH, les dépenses courantes, notamment d'énergie, explosent et, contrairement à d'autres secteurs, ne sont pas compensées. On constate des hausses des coûts de l'énergie pouvant aller jusqu'à 300 €uros par mois et par résident en établissement.

Face à cette explosion des dépenses, la réponse apportée par la plupart des départements, qui administrent nos budgets, est un taux directeur de 0 à 1%, 2% dans le meilleur des cas.

Et celle de l'Etat est une augmentation de 0,47% des dotations, alors que les mesures salariales qu'il a lui-même décidées dans le cadre du Ségur de la santé ne sont pas entièrement financées pour les deux-tiers des établissements et services !

Quelle est donc la seule variable d'ajustement dont dispose aujourd'hui le gestionnaire d'établissement et service habilité à l'aide sociale ? La qualité.

Aucun ministre, aucun président de département n'osera le dire, mais c'est la réalité.

Par l'écart grandissant entre l'augmentation des dépenses et l'évolution des moyens en total décalage, l'état et les départements en réalité diminuent les moyens et par voie de conséquence contraignent les directeurs à supprimer des postes et baisser la qualité !

Face à cette situation intenable pour nos établissements et services et à leur inquiétude majeure à l'approche de la période estivale, nous demandons :

1. La mise en œuvre immédiate d'un plan d'urgence pour les établissements et les services à domicile avec :

- La création de deux postes dans chaque établissement et service à domicile
- Le financement intégral des légitimes augmentations salariales accordées aux salariés (Ségur, avenant 43...)
- Un bouclier inflation compensant les augmentations des tarifs de l'ensemble des fournitures et tout particulièrement de l'énergie

2. A moyen terme :

- Une Loi Grand Age donnant les grandes lignes d'un accompagnement pour des personnes âgées considérées comme citoyennes à leur domicile ou en établissement
- L'allègement des normes pesant sur les établissements et services à domicile
- L'instauration d'un ratio de 8 pour 10 en établissement
- L'instauration d'un tarif de 30 € dans les services à domicile
- La mise en place d'une prestation autonomie favorisant la prise en charge financière des services à domicile ou de la vie en établissement pour les personnes âgées et leurs familles